

(I)

(N° 4.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SESSION DE 1852-1853.

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1852,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE, RUE DE L'ORANGERIE, 16.

1852.

(II)

SITUATION GÉNÉRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, AU 1^{er} SEPTEMBRE 1852,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

EXPOSÉ.

Messieurs,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation du trésor, arrêtée par mon honorable prédécesseur, au 1^{er} septembre 1852.

Ce tableau expose, d'une part, les résultats définitifs des Budgets des exercices 1850 à 1850, et d'autre part, les résultats probables des exercices 1851 et 1852.

Je vais, Messieurs, vous donner un aperçu sommaire de ces résultats.

EXERCICE 1850 A 1849.

Les comptes des exercices 1850 à 1849 vous ont été soumis; la plupart ont déjà reçu la sanction législative.

La gestion financière de ces dix-neuf années nous a mis en présence d'un déficit qui a été fixé définitivement à la somme de fr. 30,276,179 64

EXERCICE 1850.

L'exercice 1850 est clos depuis le 31 octobre 1851. Le compte définitif en est préparé; il vous sera présenté dès qu'il aura été arrêté par la Cour des Comptes.

Le Budget de cet exercice, auquel on a rattaché les ressources extraordinaires provenant de la réalisation des titres des dettes à 4 et à 2 1/2 p. % , dont la loi du 20 juin 1849 a autorisé l'aliénation, s'est soldé par un excédant de ressources de 14,146,285 10

Grâce à ce dernier résultat, le déficit des exercices clos, qui, à la fin de 1847, s'élevait à fr. 42,957,859 27 c', et que le boni constaté sur les exercices 1848 et 1849 avait réduit au chiffre indiqué ci-dessus de fr. 30,276,179 64 c', n'est plus aujourd'hui que de 16,129,896 54

Telle est, Messieurs, la situation définitive et irrévocable des exercices 1850 à 1850 inclusivement.

Nous avons maintenant à examiner la situation probable des exercices 1851 et 1852.

EXERCICE 1851.

Dans l'exposé de l'année dernière, l'exercice 1851 était présumé devoir offrir un déficit de fr. 4,490,846 08 c^s; aujourd'hui que nous sommes plus rapprochés de l'époque de sa clôture, il est permis d'en établir les résultats avec une probabilité plus grande.

Comparé aux Budgets des dépenses, le Budget des Voies et Moyens devait, selon les prévisions primitives, laisser un excédant de recettes de fr. 1,896,490 84 c^s; mais cette situation s'est, depuis lors, largement modifiée, tant par les votes législatifs que par des opérations de virement prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État.

Nous allons brièvement indiquer ces modifications.

Le Budget des Voies et Moyens, évalué d'abord à 117,552,500 francs, a été porté ultérieurement à fr. 117,924,950 26 c^s, par l'addition tant du produit présumé de la fabrication des toiles destinées à l'exportation (loi du 18 novembre 1851), que des ressources spéciales provenant des exercices antérieurs, lesquelles ont été rattachées au présent exercice par application des règles de la comptabilité.

D'après les tableaux joints à la situation actuelle, les revenus probables de l'exercice 1851 s'élèveront à fr. 119,650,794 40

Les recettes réelles de l'exercice 1851 dépasseraient donc de 1,700,000 fr. (somme ronde) les prévisions adoptées dans la loi du Budget.

Passons aux dépenses :

Les crédits alloués par les différentes lois budgétaires s'élevaient primitivement à fr. 115,456,059 16

Ils ont, depuis lors, été successivement augmentés de divers crédits extraordinaires, supplémentaires ou spéciaux dont voici l'énumération :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Loi du 10 juin 1851, au Budget de la Dette publique ^e	fr. 815,956 77
Loi du 25 novembre 1851, au Budget des Dotations (Chambres des Représentants).	93,000 »
Loi du 5 septembre 1851, au Budget du Département de la Justice	350,271 58
Loi du 18 novembre 1851, au Budget du Département de la Justice	450,000 »
Loi du 31 mars 1852, au Budget du Département de la Justice	20,000 »
Loi du 12 avril 1852, au Budget du Département de la Justice	1,242 60

A REPORTER. fr. 1,710,470 75 115,456,059 16 119,650,794 40

REPORT. . . . fr. 1,710,470 75 113,436,059 16 119,630,794 40

Loi du 16 août 1851, au Budget du Département des Affaires Étrangères . . .	41,192 89
Loi du 25 août 1851, au Budget du Département des Affaires Étrangères . . .	13,000 »
Loi du 26 février 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	75,000 »
Loi du 9 juin 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	45,407 58
Loi du 9 juin 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	200,000 »
Loi du 12 novembre 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	55,000 »
Loi du 29 novembre 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	892,151 49
Loi du 27 mars 1852, au Budget du Département de l'Intérieur	110,000 »
Loi du 12 avril 1852, au Budget du Département de l'Intérieur	62,000 »
Loi du 10 juin 1851, au Budget du Département des Travaux publics	179,536 80
Loi du 10 juin 1851, au Budget du Département des Travaux publics	344,000 »
Loi du 12 juin 1851, au Budget du Département des Finances	258,097 95
Loi du 26 novembre 1851, au Budget du Département des Finances	114,141 41
Loi du 3 janvier 1852, au Budget du Département des Finances	467,045 26
Loi du 26 novembre 1851, au Budget des Non-Valeurs et Remboursements	360,718 99
ENSEMBLE. . . . fr.	4,877,743 12

Ces crédits doivent, toutefois, être réduits de 80,000 »
par suite d'une diminution opérée au Budget du Département des Travaux publics, en exécution de la loi du 31 mars 1851.

Il reste ainsi pour les crédits supplémentaires et extraordinaires que nous venons d'énumérer fr. 4,797,743 12

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Loi du 10 juin 1851, au Département de l'Intérieur, pour mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et au drainage fr. 600,000 »

A REPORTER. . . . fr. 600,000 » 18,233,802 28 119,630,794 40

REPORT. fr.	600,000	»	118,235,802 28	119,650,794 40
Loi du 10 juin 1851, au Département des Travaux publics, pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers.	108,000	»		
			<u>708,000</u>	»

L'ensemble des crédits législatifs, compris ou ajoutés aux Budgets des Dépenses de l'exercice 1851, s'élève par conséquent à fr. 120,944,802 28

Ce chiffre se modifie par les virements de crédits qui ont eu lieu, pour se conformer aux articles 30 et 31 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ces virements consistent :

1° Dans le report à l'exercice 1851 des sommes engagées sur les crédits ouverts aux Budgets de 1849 et 1850, ci fr. 320,562 56

2° Dans le transfert au même exercice des parties demeurées disponibles sur les crédits spéciaux ouverts aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, pendant les années précédentes, pour divers travaux d'utilité publique. Ces transferts s'élèvent à 398,145 11

Par suite de ces mesures de comptabilité, les crédits législatifs de 1851 se trouvent augmentés de fr. 718,707 67 et portés, en conséquence, à fr. 121,660,509 95

Les sommes qui demeureront sans emploi sur ces crédits à la clôture de l'exercice, sont évaluées à 1,000,000 »

D'après cet exposé, les charges ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1851 s'élèveraient, en définitive, à fr. 120,660,509 95 et laisseraient, par conséquent, le trésor à découvert d'une somme de (1) . fr. 1,029,715 55

(1) D'après l'exposé publié l'année dernière, le découvert de l'exercice 1851 était évalué, comme on l'a dit plus haut, à fr. 4,490,846 08 au lieu de fr. 1,029,715 55 c^s, que l'on constate aujourd'hui.

Cette différence de fr. 5,461,150 55 c^s exige quelques explications.

Le découvert s'est atténué des sommes suivantes :

1° Les recettes de l'exercice 1851 étaient évaluées à fr. 117,425,870 50
tandis qu'aujourd'hui elles s'élèveront à 119,650,794 40
DIFFÉRENCE. fr. 2,206,924 40

2° Les crédits spéciaux, qui n'avaient pas été dépensés sur les exercices antérieurs et qui devaient être transférés à l'exercice 1851, étaient portés dans l'exposé de 1851 pour fr. 2,709,156 70
Ils ne figurent plus dans la situation actuelle que pour 598,145 11
DIFFÉRENCE. fr. 2,511,011 59

ENSEMBLE. fr. 4,517,935 69

Par contre, les charges de l'exercice se sont accrues :

1° De nouveaux crédits supplémentaires et extraordinaires, votés par la Législature; ils s'élèvent à fr. 756,242 60
2° Des sommes transférées à l'exercice 1851, pour les dépenses engagées sur les crédits alloués aux Budgets des exercices 1849 et 1850, ci 320,562 56
ENSEMBLE. fr. 1,086,803 16

Reste une somme pareille à la diminution de découvert mentionnée plus haut fr. 5,461,150 55

EXERCICE 1852.

L'exercice 1852 est encore trop rapproché de l'époque à laquelle il s'est ouvert, pour que l'on puisse apprécier quels en seront les résultats. Nous ne pouvons, à cet égard, nous appuyer que sur des probabilités.

En ce qui concerne les recettes, nous nous sommes bornés à modifier quelques évaluations du Budget, en nous basant, soit sur les faits accomplis pendant les huit premiers mois de cette année, soit sur d'autres circonstances de nature à exercer une influence favorable ou défavorable sur les produits. Quant aux dépenses, on admet, comme les années précédentes, une économie d'un million sur les crédits accordés.

Les Budgets de l'exercice 1852, adoptés par la Législature, s'élevaient primitivement :

En recette, à	fr. 118,310,250 »
En dépense, à.	115,524,706 95
On prévoyait donc un excédant de recette de	fr. <u>2,785,543 05</u>

Mais ces prévisions premières se sont modifiées depuis.

D'après le tableau des revenus de l'exercice 1852, publié à l'appui de la situation actuelle, les recettes probables sont évaluées à fr. 121,106,205 02
Soit, en plus que les prévisions du Budget des Voies et Moyens, une somme de fr. 2,793,955 02 c^s, dans laquelle se trouve comprise celle de 900,000 fr. pour l'évaluation du produit des impôts nouveaux, créés sur le débit des tabacs et sur les successions, ainsi que de l'augmentation du droit de fabrication des eaux-de-vie indigènes (lois des 17 et 20 décembre 1851).

Ces ressources s'accroissent en outre :

1^o Des sommes réalisées et encore à réaliser pendant l'année 1852, au moyen de l'aliénation des titres de la dette à 2 1/2 p. 0/0, mis à la disposition du Gouvernement par la loi du 21 mai 1845 (Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1845), ci, pour ces sommes fr. 800,000 »

2^o Des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1835), ci 1,871,058 79

3^o De l'excédant, sur les dépenses auxquelles il est affecté, du produit de l'emprunt à 5 p. 0/0 autorisé par la loi du 20 décembre 1851. Cet emprunt ayant été négocié au taux de 100 1/2 p. 0/0, a procuré au trésor une somme effective de 26,130,000 francs, soit en plus que le capital nominal. 130,000 »

Et les produits extraordinaires que l'on vient d'indiquer faisant ensemble. fr. 2,801,058 79

Les recettes probables de l'exercice 1852 s'élèvent, en définitive, à . . . fr. 123,907,263 81

A REPORTER. fr. 123,907,263 81

REPORT. fr. 123,907,263 81

D'un autre côté, les Budgets des dépenses qui, d'après les prévisions, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 115,524,706 95 ont été augmentés de plusieurs crédits nouveaux, montant ensemble à fr. 6,368,824 09 c, savoir :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Loi du 31 mars 1852, au Budget de la Dette publique	fr. 441,139 40
Loi du 12 avril 1852, au Budget du Département de la Justice	75,693 01
Loi du 20 décembre 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	533,333 33
(Soit un tiers du crédit de 1,600,000 fr., rattaché par cette loi aux exercices 1852, 1853 et 1854.)	
Loi du 27 mars 1852, au Budget du Département de l'Intérieur	150,000 »
Loi du 14 avril 1852, au Budget du Département des Travaux publics	520,658 33
Loi du 3 avril 1852, au Budget du Département de la Guerre	4,700,000 »
<hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 6,218,824 09

CRÉDITS POUR SERVICES SPÉCIAUX.

Loi du 14 avril 1852, au Département des Travaux publics, pour l'achèvement des lignes télégraphiques.	fr. 150,000 »
--	---------------

La loi du 20 décembre 1851 a ouvert au Département des Travaux publics divers crédits pour des services spéciaux, s'élevant ensemble à une somme de 26,000,000 de francs; mais comme ces dépenses sont couvertes par le produit de l'emprunt autorisé par la même loi, on ne les porte ici que pour mémoire.

Ainsi, abstraction faite de ces 26 millions, les crédits de toute nature, accordés depuis le vote des Budgets de 1852, s'élèvent à 6,368,824 09

A REPORTER. fr. 121,893,531 04 123,907,263 81

REPORT. fr. 121,893,531 04 123,907,263 81

A ces crédits viennent s'ajouter ceux qui ont été demandés pendant la dernière session, ainsi que ceux dont les projets sont préparés, mais non encore présentés.

Ces crédits sont les suivants :

Au Budget de la Dette publique.	fr. 1,825,000	»
Au Département des Travaux publics	398,967	07
— des Finances	6,050	»
— — — — —	144,926	50
Au Budget des Non-Valeurs et Rem- boursements	41,854	45
	<hr/>	2,416,798
		»
ENSEMBLE.	fr. 124,310,329	04

Les économies qui seront réalisées sur tous ces crédits sont évaluées à	1,000,000	»
	<hr/>	

De sorte que, sans parler des crédits qui seront encore inévitablement réclamés dans le cours de la session actuelle, les dépenses de l'exercice 1852 sont présumées, dès à présent, devoir s'élever à. fr. 125,310,329 04

Mais les virements prescrits par la loi sur la comptabilité viennent encore modifier cette situation, en rattachant à l'exercice 1852 une partie des crédits votés les années précédentes, pour des services spéciaux, aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics. L'accroissement de charges que reçoit le présent exercice du chef de ces crédits spéciaux est de 2,514,007 22

ENSEMBLE	fr. 125,624,336	26
--------------------	-----------------	----

et nous met finalement en présence d'un déficit de	fr. 1,714,072	45
	<hr/>	
	<hr/>	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1850 A 1852.

Si nous récapitulons les divers résultats que je viens, Messieurs, de vous exposer, nous constatons :

Sur les Budgets clos de 1850 à 1850, un déficit définitif de	fr. 16,129,896	54
Sur le Budget de l'exercice 1851, un déficit probable de.	1,029,715	55
Sur le Budget de 1852, un déficit également probable de	1,714,072	45
	<hr/>	

De sorte que les déficits réunis de tous ces exercices s'élèvent à	fr. 18,873,684	54
	<hr/>	

A REPORTER.	fr. 18,873,684	54
---------------------	----------------	----

REPORT. fr. 18,875,684 54

Mais comme nous disposons de la réserve provenant des fonds d'amortissement des emprunts 5 p. % de 1840 et de 1842, lesquels, aux termes des contrats passés avec les bailleurs, n'ont pas été employés au rachat des titres de ces emprunts, ci.

5,788,156 42

Le découvert auquel nous aurons à faire face, à partir de l'année 1853, est, en définitive, évalué à. fr.

15,085,528 12

Je viens, Messieurs, de vous exposer la situation de nos finances. Pour en compléter le tableau, il me reste à vous indiquer les moyens extraordinaires qui nous sont encore réservés pour réduire le déficit.

Indépendamment des quatre mille actions du chemin de fer rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1^{er} mai 1840, et dont la valeur nominale s'élève à 3,750,000 francs, le Gouvernement pourra disposer ultérieurement des ressources à provenir des ventes de biens domaniaux, dont l'aliénation jusqu'à concurrence de dix millions, est ordonnée par la loi du 5 février 1843.

Ces ventes, qui ont été autorisées en vertu de cette loi, sont :

Loi du 17 avril 1845, pour une valeur de.	fr.	1,056,485	»
— 18 juillet 1846,		1,001,610	»
— 16 mai 1847,		1,004,000	»
— 23 mai 1848,		1,096,500	»
— 6 juin 1850,		1,266,974	»
— 23 août 1851,		974,810	»
ENSEMBLE		fr.	6,400,379

Les produits recouvrés du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont élevés, savoir :

En 1845.	fr.	491,530	76
1846.		504,476	30
1847.		454,602	79
1848.		278,486	92
1849.		326,706	05
1850.		430,940	87
1851.		685,287	09
1852, approximativement		700,000	»
			5,872,030 76

Il reste donc une somme de fr. 2,528,348 24 à réaliser sur les ventes que la Législature a autorisées, mais que les circonstances n'ont pas encore permis d'effectuer.

Parmi les tableaux que j'ai l'honneur de déposer, il en est un sur lequel j'appelle, Messieurs, votre attention. Ce tableau, qui prend le n° 8, reproduit la situation, en la complétant, jus-

qu'aujourd'hui, des ressources et des dépenses *extraordinaires* qui ont été comprises dans les résultats des Budgets.

Les recettes extraordinaires y sont portées à	fr. 543,789,430 24
Les dépenses extraordinaires à	523,702,692 11
<hr/>	
D'où il résulterait que les ressources extraordinaires auraient contribué aux besoins ordinaires jusqu'à concurrence d'une somme de	fr. 20,086,738 13
<hr/> <hr/>	

SITUATION DE LA DETTE CONSTITUÉE.

Avant de terminer, nous croyons devoir vous donner, comme l'année dernière, un aperçu sommaire de l'état de notre dette constituée.

La dette constituée, dont les détails sont présentés dans l'annexe n° 10, se divise en deux catégories, savoir :

En *Dette ordinaire*,
Et *Dette extraordinaire*.

La dette ordinaire prend son origine des charges résultant des traités avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas, de la cession de diverses immeubles par la ville de Bruxelles, des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et finalement des mesures nécessitées par les événements de 1848.

Les intérêts à payer annuellement de ce chef s'élèvent à une somme de fr. 14,932,814 22 c, la dotation pour l'amortissement à fr. 1,342,936 32 c, et les frais annuels à 33,813 francs.

La dette extraordinaire dérive des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Les intérêts à payer pour cette dette s'élèvent à une somme de fr. 11,728,860 92 c, la dotation de l'amortissement à fr. 2,333,137 18 c, et les frais annuels à 222,183 francs.

Le capital de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire, était primitivement de	fr. 837,066,922 14
L'amortissement opéré s'élève à	210,673,260 44
<hr/>	

En sorte qu'il reste à amortir un capital (1) de	fr. 626,393,661 70
<hr/> <hr/>	

Le Ministre des Finances,

LIEDTS.

(1) Il est à remarquer que, dans le chiffre de fr. 626,393,661 70 c, qui est présenté comme capital restant à rembourser à l'époque de la présente situation, les dettes à 4, à 3 et à 2 1/2 p. % sont comprises pour leur valeur *nominate*.

(1)

ANNEXE N° 1.

TABLEAU

DE LA

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1852.

ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTE DES					
EXERCICES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECOU	
				EN 1851.	
1851.	Ressources ordinaires	116,882,550 »	118,805,107 05	114,145,544 50	
	— extraordinaires et fonds spéciaux	1,042,400 20	827,087 55	827,687 55	
1852.	— ordinaires	117,510,250 »	120,400,205 02	»	
	— extraordinaires et fonds spéciaux	20,801,058 79	20,501,058 79	»	
		265,056,250 05	260,558,058 21	114,975,031 74	

Excédants des droits constatés et des

du trésor au 1^{er} septembre 1852.

RECETTES.

VIREMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRER au 1 ^{er} sept. 1852.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
en 1852 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
5,660,635 71	117,805,980 10	997,126 95	*	1,920,557 05	
*	827,687 55	*	214,712 01	*	
75,829,245 26	75,829,245 26	44,576,050 76	*	3,095,055 02	
28,162,731 86	28,162,731 86	1,538,526 95	300,000 *	*	
107,652,612 83	222,625,644 57	46,012,413 04	514,712 01	5,016,512 07	
recettes probables sur les évaluations.			4,501,709 16		

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTE DES					
EXERCICES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ALLOUÉS			
		PAR LE BUDGET PRIMITIF.	PAR DES LOIS SPÉCIALES.	TOTAL.	
1851.	Service ordinaire.	Dépenses arriérées transférées des exercices 1840 et 1850, conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité	320,562 56	.	320,562 56
		Dépenses de l'exercice courant	115,456,059 16	4,707,745 12	120,255,802 28
	Services spéciaux.	Excédants de crédits reportés de l'exercice antérieur, conformément à l'article 51 de la loi de comptabilité et aux dispositions réglementaires de l'arrêté royal du 15 novembre 1849	970,055 57	.	970,055 57
		Crédits votés dans le cours de l'exercice.	156,091 54	"	156,091 54
1852.	Service ordinaire	115,524,706 05	6,218,824 00	121,745,531 04	
	Services spéciaux.	Excédants de crédits reportés de l'exercice antérieur, conformément à l'article 51 de la loi de comptabilité et aux dispositions réglementaires de l'arrêté royal du 15 novembre 1849	2,511,007 22	.	2,511,007 22
		Crédits votés dans le cours de l'exercice.	26,150,000 .	"	26,150,000 .
			260,848,481 .	11,016,567 21	271,865,048 21

RÉSULTAT

Les ressources ordinaires et extraordinaires réalisées et encore à réaliser sur les exercices en cours d'exécution, de
Les crédits alloués, tant pour les besoins du service ordinaire des mêmes exercices, que pour les exercices spéciaux que

Mais comme on peut évaluer à un million de francs par exercice les crédits qui demeureront sans emploi à la clôture

Et la gestion antérieure ayant laissé à pourvoir à un excédant de dépenses de . . .

SAVOIR :

Déficit des exercices clos de 1850 à 1849.

Boni de l'exercice 1850, dont la clôture a eu lieu le 31 octobre 1851

Il s'ensuit que la situation du trésor, établie à la date du 1^{er} septembre 1852, accuse, sur l'ensemble des opérations des

du trésor au 1^{er} septembre 1852.

DÉPENSES.

DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR PUBLIC			RESTE DISPONIBLE SUR LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1852.	Observations.
EN 1851.	EN 1852 (au 31 août).	TOTAL.		
•	242,055 25	242,055 25	77,609 51	
01,726,041 08	22,858,044 91	114,565,886 89	5,667,915 59	
070,055 57	•	070,055 57	•	
156,091 54	•	156,091 54	•	
•	61,755,586 05	61,755,586 05	59,987,044 99	
2,511,007 22	•	2,511,007 22	•	
26,150,000 •	•	26,150,000 •	•	
121,204,004 51	84,837,484 21	206,151,578 52	65,755,469 69	

GÉNÉRAL.

1851 et 1852, s'élèvent à	fr. 269,558,058 21
Pon y a rattachés, montent à	271,865,048 21
Les dépenses votées excèdent ainsi les ressources de	2,526,990 •
de ces exercices, soit ensemble	2,000,000 •
L'insuffisance à constater sur les Budgets en cours d'exécution ne sera en définitive que de	526,990 •
.	16,129,896 54
.	fr. 30,276,179 64
.	14,146,285 10
Résultat pareil.	fr. 16,129,896 54
Budgets antérieurs à 1853, un découvert probable de	fr. 16,456,886 54

(6)

(7)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1851,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1852.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,350,750 *
Personnel	9,200,400 *
Patentes	3,100,000 "
Redevances sur les mines	207,000 "
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 "
Douanes	12,175,000 "
Sel	4,400,000 *
Vins étrangers	2,100,000 *
Eau-de-vie étrangère	250,000 "
— indigène	5,750,000 "
Bières et vinaigres	6,500,000 *
Sucres	5,500,000 "
Timbres sur les quittances	5,000 *
— sur les permis de circulation	1,000 *
Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 "
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 *
Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 *
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,500,000 "
Greffe	500,000 "
Hypothèques	1,650,000 "
Successions	6,000,000 "
Timbres	5,000,000 *
Amendes en matière d'impôts	140,000 "
Naturalisations	5,000 *
Amendes et condamnations en matières diverses	155,000 *
A REPORTER.	86,304,050 *

recettes de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1852.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVREER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1851.	EN 1852 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
18,559,740 05	17,417,906 45	911,769 18	18,529,765 65	29,984 32	» 05	»	
9,286,610 95	8,598,446 04	714,786 96	9,115,255 »	173,586 95	»	86,219 95	
5,271,705 22	2,955,045 55	502,475 08	5,257,520 61	54,184 61	»	170,805 22	
258,824 92	252,341 52	4,124 85	256,466 57	558 55	»	28,924 92	
906,855 »	850,655 24	44,458 55	805,091 57	11,765 45	»	6,855 »	
12,496,904 42	12,496,904 42	»	12,496,904 42	»	»	521,904 42	
4,556,425 71	4,556,425 71	»	4,556,425 71	»	45,574 29	»	
2,500,457 06	2,500,023 15	»	2,500,023 15	435 95	»	400,457 06	
270,779 94	270,779 78	» 16	270,779 94	»	»	20,779 94	
4,055,111 58	5,090,895 78	55,059 12	4,050,854 90	4,276 68	»	505,111 58	
6,664,280 16	6,664,224 67	55 49	6,664,280 16	»	»	564,280 16	
5,180,162 70	2,543,815 27	750,055 15	5,075,848 42	106,514 28	519,857 30	»	
4,777 25	4,761 »	16 25	4,777 25	»	222 75	»	
1,148 91	1,148 91	»	1,148 91	»	»	148 91	
171,112 73	171,112 73	»	171,112 73	»	»	41,112 73	
229,580 91	170,662 27	58,718 64	229,580 91	»	»	4,580 91	
48,916 70	48,056 01	860 69	48,916 70	»	»	18,916 70	
10,455,631 29	10,273,524 44	488 94	10,274,015 38	159,617 91	66,568 71	»	
273,231 84	272,755 32	110 64	272,865 96	367 88	26,768 16	»	
1,775,992 20	1,775,984 64	7 56	1,775,992 20	»	»	125,992 20	
6,005,755 78	5,991,454 07	4,618 81	5,996,072 88	9,682 90	»	5,755 78	
2,827,825 50	2,805,559 15	21,166 80	2,826,705 95	1,119 55	172,174 70	»	
150,985 45	156,406 80	86 89	156,585 69	5,401 76	»	19,985 45	
8,500 »	8,500 »	»	8,500 »	»	»	5,500 »	
110,448 29	110,448 29	»	110,448 29	»	24,551 71	»	
87,636,585 26	84,255,991 17	2,847,699 54	87,101,090 71	551,892 55	653,407 67	1,025,150 95	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	86,504,950 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,005,000 »
Routes appartenant à l'État	1,765,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,200,000 »
MARINE.	
Produits des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits du chemin de fer (y compris ceux des télégraphes électriques)	15,200,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,000,000 »
Forêts.	1,100,000 »
Dépendances du chemin de fer	50,000 »
Établissements et services régis par l'État.	250,000 »
Produits divers et accidentels	300,000 »
Revenus des domaines.	500,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	120,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	555,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »
— des droits de chancellerie.	25,000 »
— des droits de pilotage et de fanal	570,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	145,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 »
A REPORTER.	114,420,950 »

recettes de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1852.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVREER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1851.	EN 1852 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
87,636,583 26	84,253,991 17	2,847,000 54	87,101,600 71	534,802 55	655,497 67	1,925,150 05	
5,145,542 61	5,141,951 55	5,291 70	5,145,243 52	200 20	•	240,542 61	
1,659,701 91	1,635,855 18	4,586 85	1,658,220 01	1,481 90	125,298 00	•	
3,415,512 68	3,126,920 45	286,585 23	3,415,512 68	•	•	215,512 68	
199,188 79	186,056 04	12,551 85	199,188 79	•	811 21	•	
15,968,804 91	15,068,804 91	•	15,968,804 91	•	•	768,804 91	
1,054,550 20	968,476 02	6,518 40	974,705 32	59,754 88	•	34,550 20	
1,010,471 85	971,517 03	59,742 56	1,002,059 59	8,412 24	89,528 17	•	
66,594 79	66,207 16	187 65	66,594 79	•	•	16,594 79	
125,555 98	112,575 51	7,504 72	119,680 05	5,655 95	124,666 02	•	
942,155 89	259,727 02	181 64	259,908 66	2,225 25	57,866 11	•	
270,795 73	221,455 56	8,154 40	229,588 05	41,205 68	29,206 27	•	
175,712 •	144,565 84	29,148 16	175,712 •	•	•	55,712 •	
571,778 48	571,778 48	•	571,778 48	•	•	56,778 48	
40,478 62	56,617 74	3,860 88	40,478 62	•	9,521 58	•	
17,724 50	1,908 45	6,004 24	8,812 69	8,911 81	7,275 50	•	
445,898 75	435,547 28	8,551 47	445,898 75	•	126,101 25	•	
167,191 01	167,191 01	•	167,191 01	•	•	22,191 01	
240,000 •	219,604 86	14,782 69	a) 254,387 55	5,612 45	•	•	
2,045 98	2,045 98	•	2,045 98	•	•	1,045 98	
107,555 48	100,420 46	6,529 88	106,750 54	805 14	•	7,555 48	
116,517,575 40	112,571,582 28	3,276,700 •	115,848,142 28	669,255 12	1,225,771 67	5,320,197 07	

a) Droits publics 490,558 49
Contributions directes 69,455 94
Enregistrement 14,265 42
TOTAL fr. 574,279 85

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	114,420,950 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables	100,000 »
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	635,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	a) 1,280,000 »
Recettes accidentelles	225,000 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons	23,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1851	150,000 »
Prélèvement à faire sur la caisse générale de retraite, pour frais d'administration	48,000 »
	116,882,550 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	900,000 »
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 2½ p. % (Ressources provenant de l'exercice clos de 1845).	57,260 81
RECETTE A L'EXERCICE 1851 :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1850, sur l'exercice 1850, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait conformément à l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1840.	85,130 45
	117,924,950 26

recettes de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1852.

DROITS CONSTATÉS ou RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1851.	EN 1852 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
116,517,375 40	112,571,582 28	5,276,760 »	115,848,142 28	609,255 12	1,225,771 67	5,320,197 07	
215,351 40	17,007 57	110 42	17,177 99	196,175 41	.	115,351 40	
548,001 58	352,052 41	355 06	352,965 47	15,095 01	286,058 62	.	
1,280,000 »	950,571 19	242,140 25	1,172,520 42	107,470 58	.	.	
286,590 04	286,300 04	.	286,590 04	.	.	61,590 91	
25,608 »	7,500 »	11,608 »	10,108 »	4,500 »	.	8 »	
120,675 »	»	120,675 »	120,675 »	.	20,525 »	.	
5,744 05	.	.	.	5,744 05	44,255 07	.	
118,805,107 05	114,145,544 59	5,660,655 71	117,805,980 10	997,126 05	1,574,590 56	5,404,947 41	
685,287 09	685,287 09	.	685,287 09	.	214,712 91	.	
57,200 81	57,260 81	.	57,260 81	.	.	.	
85,159 45	85,159 45	.	85,159 45	.	.	.	
119,650,794 40	114,973,051 74	5,660,655 71	118,655,667 45	997,126 95	1,780,105 27	5,404,947 41	
					1,705,844 14		

a) L'évaluation primitive était de fr. 850,000 »
 Augmentation portée par la loi du 18 novembre 1851, accordant un crédit au Ministre de la Justice
 pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, de 450,000 »
 TOTAL fr. 1,280,000 »

(14)

(15)

ANNEXE N° 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1851,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1852.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1881.	EN 1882.	TOTAL.	
DÉPENSES ARRIÉRÉES DES					
(ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ, ET					
<i>Sommes transférées</i>					
Département des Travaux publics	51,550 58	"	27,485 98	27,485 98	23,875 40
<i>Sommes transférées</i>					
Département de la Justice.	28,754 52	"	28,754 52	28,754 52	"
— des Affaires Étrangères	6,744 96	"	6,744 96	6,744 96	"
— de l'Intérieur	10,011 81	"	"	"	10,011 81
— des Travaux publics	208,797 89	"	168,147 45	168,147 45	40,650 46
— de la Guerre.	7,550 "	"	5,752 "	5,752 "	1,587 "
— des Finances.	7,555 "	"	6,068 56	6,068 56	1,486 64
	269,203 18	"	215,467 27	215,467 27	53,735 91
Dette publique	56,715,507 86	29,245,786 82	7,078,058 71	56,321,825 55	501,572 35
DOTATIONS. Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75	"
— Sénat	40,000 "	58,000 "	2,000 "	40,000 "	"
— Chambre des Représentants.	557,500 "	553,654 74	16,257 06	549,911 80	7,588 20
— Cour des Comptes	140,100 "	142,244 20	4,905 80	147,150 "	1,950 "
A REPORTER.	46,211,520 61	52,709,008 51	7,101,201 57	59,810,210 08	401,110 55

de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1852.

OBSERVATIONS.

EXERCICES 1849 ET 1850.

205 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 15 NOVEMBRE 1849.)

de l'exercice 1849.

Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 5 décembre 1851.

de l'exercice 1850.

Transfert autorisé par la Cour des Comptes, le 13 janvier 1852.

—	—	le 5 décembre 1851.
—	—	le 30 janvier 1852.
—	—	le 9 janvier 1852.
—	—	le 31 octobre 1851.
—	—	le 11 novembre 1851.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 8, n° 159, à fr.	35,897,441 09
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit pour régulariser les avances faites par le trésor à l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances.	
L'article 2 porte : Ce crédit sera couvert au moyen des bous du trésor dont l'émission a été autorisée par la loi du Budget des Voies et Moyens de 1851, de fr.	815,956 77
	Fr. 36,713,397 86

Le Budget de la Chambre des Représentants a été fixé, par la loi du 22 avril 1850, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116, à fr.	464,500 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 novembre 1851, <i>Moniteur</i> du 26, n° 330, il a été ouvert un crédit supplémentaire de.	
	93,000 »
	Fr. 557,500 »

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1851.	EN 1852.	TOTAL.	
REPORT.	40,211,520 01	52,700,008 51	7,101,201 57	59,810,210 08	401,110 55
Département de la Justice	12,855,454 55	8,702,557 05	2,305,671 24	11,008,200 10	1,845,245 54
— des Affaires Étrangères et de la Marine	2,181,051 25	1,700,504 91	251,042 70	2,041,557 61	140,293 62
— de l'Intérieur	7,500,861 56	5,678,877 75	1,470,702 27	7,140,670 -	450,101 56
A-REPORTER	62,846,567 93	48,881,010 10	11,128,707 78	60,009,796 88	2,856,841 05

dépenses de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1852.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 29 décembre 1850, <i>Moniteur</i> du 30, n° 364, à . . . fr.	12,051,940 55
1° Par l'article 2 de la loi du 3 septembre 1851, <i>Moniteur</i> du 4, n° 247, le Budget a été augmenté 1° de 3,000 francs pour frais de publications d'anciennes lois, 2° de fr. 327,271 38 c ^s pour dépenses arriérées concernant les exercices 1846 à 1849, ci	330,271 38
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 18 novembre 1851, <i>Moniteur</i> du 21, n° 325, il a été ouvert un crédit supplémentaire, à titre d'avance, pour la fabrication des toiles destinées à l'exportation, ci	450,000 "
3° Par l'article unique de la loi du 31 mars 1852, <i>Moniteur</i> du 2 avril, n° 93, il a été ouvert un crédit à l'article 3 du chapitre 1 ^{er} , <i>Matériel de l'administration centrale</i> , de	20,000 "
4° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 12 avril 1852, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, le Budget a été augmenté de fr. 1,242 60 c ^s , savoir : le chapitre VI, art. 21, de 705 francs, et le chapitre X, art. 47, de fr. 537 60 c ^s	1,242 60
	Fr. 12,853,454 53

Le Budget du Département des Affaires Étrangères et de la Marine a été fixé, par la loi du 30 décembre 1850, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à fr.	2,157,738 34
1° Par les articles 1 ^{er} et 2 de la loi du 16 août 1851, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232, il a été ouvert deux crédits, l'un de 10,000 francs pour indemniser le sieur Blondel, etc., l'autre de fr. 1,192 89 c ^s pour la caisse de prévoyance des pêcheurs d'Ostende, etc., ci	11,192 89
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1851, <i>Moniteur</i> du 27, n° 239, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour des dépenses se rapportant aux exercices 1849 et 1850. — L'article 2 porte : Ce crédit sera couvert au moyen de bons du trésor, ci	13,000 "
	Fr. 2,181,931 23

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 28 décembre 1850, <i>Moniteur</i> du 30, n° 364, à . . . fr.	6,160,322 49
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 février 1851, <i>Moniteur</i> du 28, n° 59, il a été ouvert un crédit applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de l'industrie à Londres. — L'art. 2 porte : Les sommes qui seront remboursées par les industriels seront versées au trésor de l'État, ci	75,000 "
2° Par l'art. 2 de la loi du 9 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 11, n° 162, le Budget a été augmenté pour diverses natures de dépenses qui formeront les articles 118, 119 et 120 du chapitre XXIV, de	45,407 58
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 9 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 11, n° 162, il a été ouvert un crédit pour payer les dépenses résultant de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1 ^{er} juillet 1847. — L'art. 2 porte : Ce crédit formera l'art. 62 ^{bis} du chap. XIV, ci	200,000 "
4° Par l'article unique de la loi du 12 novembre 1851, <i>Moniteur</i> du 16, n° 330, il a été ouvert un crédit supplémentaire applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de l'industrie à Londres	55,000 "
5° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 novembre 1851, <i>Moniteur</i> du 30, n° 334, le Budget a été augmenté d'une somme de fr. 892,131 49 c ^s , savoir : diverses sommes formeront les articles 121 à 141 du chapitre XXX, et d'autres seront ajoutées à l'article 9 du chapitre III, à l'article 48 du chapitre IX, à l'article 68 du chap. XV et à l'article 72 du chap. XVI.	892,131 49
6° Par l'article unique de la loi du 27 mars 1852, <i>Moniteur</i> du 30, n° 90, il a été ouvert un crédit extraordinaire pour le paiement des primes sur les tissus de lin et de coton. — Ce crédit formera l'art. 66 ^{ter} du chapitre XIV, ci	110,000 "
7° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 avril 1852, <i>Moniteur</i> du 4, n° 95, il a été ouvert un crédit destiné aux frais d'organisation de l'enseignement moyen, décrété par la loi du 1 ^{er} juin 1850, service du 4 ^e trimestre 1851, ci	62,000 "
	Fr. 7,599,861 56

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1851.	EN 1852.	TOTAL.	
REPORT.	62,846,567 93	48,881,019 10	11,128,707 78	60,009,726 88	2,856,841 05
Département des Travaux publics	16,695,400 74	12,805,148 51	2,097,651 67	15,802,785 18	802,617 56
— de la Guerre.	26,787,000 *	25,850,066 55	856,556 72	26,695,003 07	91,596 95
— des Finances.	11,626,114 62	5,849,350 74	6,555,592 01	10,402,942 78	1,225,171 84 a)
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.	2,278,718 99	552,557 28	1,522,475 70	1,654,850 98	b) 625,888 01
TOTAL.	120,255,802 28	91,726,941 98	22,858,944 91	114,565,886 80	5,667,915 59

RÉCAPITULATION.

Dépenses arriérées de l'exercice 1840	51,369 58	"	27,485 98	27,485 98	23,875 40
— — — — 1850	269,203 18	"	215,467 27	215,467 27	53,753 91
Budgets. Exercice 1851	120,255,802 28	91,726,941 98	22,858,944 91	114,565,886 80	5,667,915 59
TOTAL GÉNÉRAL	120,554,564 84	91,726,941 98	23,081,808 16	114,808,840 14	5,746,524 70

dépenses de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1852.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 30 décembre 1850, <i>Moniteur</i> du 6 janvier 1851 n° 6, à	fr 16,251,863 94
Par l'article unique de la loi du 31 mars 1851, <i>Moniteur</i> du 10 avril, n° 100, le crédit de 92,585 francs, alloué au chap II section 3, art. II du Budget, a été diminué d'une somme de	80,000 »
	Reste fr 16,171,863 94
1° Par l'art 1 ^{er} de la loi du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 12, n° 163, il a été ouvert un crédit pour des dépenses concernant les exercices clos — L'art 5 porte Les dépenses mentionnées à cet art 1 ^{er} seront couvertes au moyen des bons du trésor dont l'émission a été autorisée par la loi du Budget des recettes pour l'exercice 1851, et	179,530 80
2° Par l'art 3 de ladite loi du 10 juin, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour diverses natures de dépenses — L'art 5 porte Les dépenses mentionnées à cet art 3 seront couvertes au moyen des bons du trésor, etc (comme il est dit ci-dessus)	344,000 »
	fr 16,695,400 74
Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, à	fr 10 806,830 »
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 19 n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire s'élevant à fr 238,097 95, à répartir sur seize articles du Budget, et	238,097 95
2° Par le 1 ^o de l'article 1 ^{er} de la loi du 26 novembre 1851, <i>Moniteur</i> du 29, n° 333, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour les administrations des contributions directes, etc et de l'enregistrement et des domaines, de	114 141 41
3° Par l'article unique de la loi du 3 janvier 1852, <i>Moniteur</i> du 7 n° 7 il a été ouvert un crédit destiné à la régularisation de la partie non encore remboursée des avances faites par le trésor pour favoriser l'exportation des produits coloniaux en vertu des conventions arrêtées le 24 octobre 1850, entre le Gouvernement et la Banque de l'industrie à Anvers, et	467 040 26
	fr 11 626,114 62
Le Budget des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs a été fixé par la loi du 5 juin 1850 <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, à	1 918,000 »
Par le 2 ^o de l'article 1 ^{er} de la loi du 26 novembre 1851, <i>Moniteur</i> du 29, n° 333, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour remboursement de sommes perçues pour compte de saïtes réelles du Hainaut, etc, de	360,718 99
	fr 2 278,718 99

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

(22)

(23)

ANNEXE n° 4.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1852,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1852.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,350,750 »
Personnel	0,240,000 »
Patentes	5,201,000 »
Redevances sur les mines	207,900 »
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 »
— des tabacs	»
Douanes	12,275,000 »
Sel	4,400,000 »
Vins étrangers	2,200,000 »
Eau-de-vie étrangère	270,000 »
ACCISES	3,800,000 »
— indigène	3,800,000 »
Bières et vinaigres	6,500,000 »
Sucres	3,500,000 »
Timbres sur les quittances	5,000 »
— sur les permis de circulation	1,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	145,000 »
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	30,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,500,000 »
Greffe	300,000 »
Hypothèques	1,680,000 »
Successions	6,000,000 »
Timbres	2,850,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matières d'impôts	140,000 »
— de condamnation en matières diverses	220,000 »
A REPORTER	86,754,850 »

recettes de l'exercice 1852, au 1^{er} septembre 1852.

RECVETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1852 (au 31 août).	RESTE A RECOUVRE au 1 ^{er} septembre 1852.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECVETTES PROBABLES sur les évaluations	
18,359,750 "	10,508,877 76	8,050,872 24	"	"	
9,500,000 "	5,401,027 29	3,808,972 71	"	60,000 "	
5,545,027 15	1,957,145 78	1,406,785 35	"	142,927 15	
257,094 64	15,082 28	222,012 56	"	29,194 64	
913,558 25	650,110 06	283,227 29	"	13,538 25	
165,495 "	117,178 82	48,316 18	"	165,495 "	
14,080,000 "	9,024,528 05	4,455,471 95	"	1,805,000 "	
4,400,000 "	2,881,020 27	1,518,979 75	"	"	
2,200,000 "	1,001,964 99	598,035 01	"	"	
270,000 "	190,456 24	79,543 76	"	"	
4,500,000 "	2,856,265 20	1,443,734 80	"	500,000 "	
6,500,000 "	4,529,579 61	1,770,420 39	"	"	
3,500,000 "	1,906,244 51	1,593,755 69	"	"	
5,000 "	3,201 34	1,798 66	"	"	
1,000 "	511 73	488 27	"	"	
160,000 "	105,151 56	56,808 64	"	15,000 "	
250,000 "	65,565 06	164,434 94	"	5,000 "	
40,000 "	8,052 91	51,947 09	"	10,000 "	
10,500,000 "	7,208,481 70	3,291,518 30	"	"	
500,000 "	193,350 89	106,649 11	"	"	
1,750,000 "	1,252,010 41	517,989 59	"	70,000 "	
6,250,000 "	3,580,910 33	2,869,089 67	"	250,000 "	
2,800,000 "	1,915,568 05	884,631 95	50,000 "	"	
5,000 "	3,500 "	1,500 "	"	"	
120,000 "	84,367 32	35,652 68	20,000 "	"	
120,000 "	65,652 35	54,347 65	100,000 "	"	
89,650,605 02	56,353,583 01	33,297,022 01	170,000 "	3,065,955 02	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	86,754,050 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	3,000,000 "
Routes appartenant à l'État	1,585,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,200,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	16,000,000 "
Télégraphe électrique.	40,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	595,000 "
Forêts	1,100,000 "
Dépendances du chemin de fer	50,000 "
Établissements et services régis par l'État.	275,000 "
Produits divers et accidentels	300,000 "
Revenus des domaines.	300,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	110,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	568,000 "
— des actes des commissariats maritimes	50,000 "
— des droits de chancellerie	25,000 "
— — de pilotage et de fanal.	590,000 "
— de la fabrication des monnaies de cuivre	145,000 "
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 "
A REPORTER.	115,127,650 "

recettes de l'exercice 1852, au 1^{er} septembre 1852.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1852 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1852.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
80,650,605 02	50,553,585 01	35,207,022 01	170,000 .	3,065,955 02	
2,800,000 .	1,868,951 85	951,048 15	200,000 .	.	
1,575,000 .	1,049,556 51	525,663 49	10,000 .	.	
3,465,000 .	2,245,640 72	1,219,359 28	.	265,000 .	
132,000 .	65,078 35	66,921 65	68,000 .	.	
16,056,000 .	10,996,319 08	5,059,680 92	.	656,000 .	
144,000 .	102,958 66	41,061 54	.	104,000 .	
655,000 .	425,205 05	211,794 97	.	40,000 .	
1,100,000 .	472,479 61	627,520 39	.	.	
60,000 .	46,302 40	13,697 51	.	10,000 .	
150,000 .	92,616 76	57,383 24	125,000 .	.	
300,000 .	198,115 44	101,884 56	.	.	
215,000 .	95,422 65	119,577 35	85,000 .	.	
110,000 .	80,756 .	29,244 .	.	.	
568,000 .	75,000 .	493,000 .	.	.	
52,000 .	51,082 02	20,917 98	.	2,000 .	
33,000 .	.	33,000 .	.	8,000 .	
580,000 .	372,325 15	207,674 85	10,000 .	.	
145,000 .	81,173 14	63,826 86	.	.	
240,000 .	a) 141,806 90	98,193 10	.	.	
118,610,605 02	74,793,123 37	43,817,481 65	668,000 .	4,150,955 02	

a) Trésor public. fr. 85,531 67
Contributions di-
rectes, etc. . 46,788 54
Enregistrement. 9,786 69

TOTAL . fr. 141,896 90

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
Report.	115,127,650 •
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 •
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000 •
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables	100,000 •
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	755,000 •
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	825,000 •
Recettes accidentelles	225,000 •
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	23,600 •
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1852	125,000 •
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	48,000 •
	117,510,250 •
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produit des ventes de bois domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	1,000,000 •
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 2½ p. o/o (ressources provenant de l'exercice clos de 1845).	800,000 •
Versement des intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, dus pour la période antérieure au 8 novembre 1853 (arrêt de la Cour des Comptes du 4 mai 1850	1,871,058 79
Produit de l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 20 décembre 1851	26,000,000 •
} Partie du produit affectée aux services spéciaux décrétés par la loi d'emprunt	26,000,000 •
} Partie du produit réalisée en excédant du capital nominal de l'emprunt, les titres en ayant été négociés au taux de 100½ pour cent.	150,000 •
	147,111,508 79

recettes de l'exercice 1852, au 1^{er} septembre 1852.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1852 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1852.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
118,610,605 02	74,795,125 57	43,817,481 65	668,000 "	4,150,955 02	
5,000 "	4,500 91	699 09	"	4,000 "	
107,000 "	63,016 51	43,985 60	"	7,000 "	
50,000 "	19,012 14	10,087 80	70,000 "	"	
450,000 "	295,871 61	154,128 59	285,000 "	"	
825,000 "	469,505 50	355,496 50	"	"	
225,000 "	177,017 42	47,982 58	"	"	
25,600 "	6,500 "	17,100 "	"	"	
125,000 "	"	125,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	45,000 "	"	
120,406,205 02	75,829,245 26	44,576,959 76	1,066,000 "	4,161,955 02	
700,000 "	409,156 56	290,843 44	500,000 "	"	
800,000 "	546,016 51	253,983 49	"	"	
1,871,058 79	1,871,058 79	"	"	"	
20,000,000 "	25,206,500 "	705,500 "	"	"	
150,000 "	150,000 "	"	"	"	
149,907,265 81	105,991,077 12	43,915,286 69	1,566,000 "	4,161,955 02	
			2,795,955 02		

(200)

(30)

(31)

ANNEE N° 5.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1852,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1852.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRAND CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique	36,353,299 09	18,052,042 70	18,301,256 39
DOTATIONS. Liste civile	2,751,522 75	1,834,215 12	917,107 63
— Sénat	40,000 *	18,000 *	22,000 *
— Chambre des Représentants	425,500 *	214,521 03	210,978 07
— Cour des Comptes	140,100 *	93,679 38	55,420 62
Département de la Justice	11,981,558 56	4,897,665 26	7,083,893 30
— des Affaires Étrangères	2,108,738 34	1,333,138 94	775,599 40
— de l'Intérieur	7,194,135 82	4,278,516 98	2,015,618 84
A REPORTER.	61,003,634 56	30,721,780 31	30,281,874 25

de l'exercice 1852, à l'époque du 1^{er} septembre 1852.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 4 avril 1851, <i>Moniteur</i> du 6, n° 96, à	fr. 35,912,139 69
Par l'art. 7 de la loi du 31 mars 1852, <i>Moniteur</i> du 27 avril, n° 118, il a été ouvert les crédits suivants : a. Frais de renouvellement des obligations des emprunts 5 p. % ^o , décrétés par les lois des 26 février et du 6 mai 1848, 60,000 francs ;	
b. Dotation et amortissement de ces emprunts (semestre au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852), fr. 375,139 40 c ^t ; c. Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes emprunts, 6,000 francs, ensemble	
	441,139 40
	Fr. 36,353,299 09

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 10 avril 1851, <i>Moniteur</i> du 15, n° 105, à	fr. 11,907,865 55
Par l'art. 2 de la loi du 12 avril 1852, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, le Budget a été augmenté : 1° de 40,000 francs, pour l'établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans, chapitre IX, article 38; 2° de fr. 27,693 01 c ^t , pour imputation de dépenses concernant les exercices clos de 1850 et antérieurs. Cette somme sera répartie sous un chapitre XIII nouveau et les articles 55 à 67, ensemble à	
	73,693 01
	Fr. 11,981,558 56

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 29 août 1851, <i>Moniteur</i> du 2 septembre, n° 245, à	fr. 6,510,802 49
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1852, <i>Monit.</i> du 30, n° 90, il a été ouvert un crédit extraordinaire de 150,000 francs, en faveur de la province de Luxembourg, pour être appliqué comme suit : a. 100,000 francs, à l'amélioration de la voirie vicinale; b. 50,000 francs, à des subsides pour achat de pommes de terre, destinées exclusivement à la plantation, à distribuer aux plus nécessiteux, ci	
	150,000 "
2° Par l'art. 12 de la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> du 22, n° 356, il a été alloué une somme de 1,600,000 francs, à rattacher aux Budgets de 1852, 1853 et 1854, répartie comme suit : 1° subsides pour travaux d'hygiène publique, à 600,000 francs; 2° subsides pour construction et ameublement d'écoles, 1,000,000 de francs, un tiers à rattacher provisoirement à l'exercice 1852, ci	
	533,333 33
	Fr. 7,104,135 82

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	61,003,854 56	30,721,780 51	30,281,874 25
Département des Travaux publics	16,425,741 48	8,008,768 32	8,524,975 10
— de la Guerre	31,487,000 *	22,223,843 52	9,263,156 48
— des Finances	10,871,155 *	687,572 14	a) 10,183,762 86
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs	1,958,000 *	25,821 76	b) 1,054,178 24
TOTALS.	121,743,531 04	61,755,586 05	59,987,044 99

de l'exercice 1852, à l'époque du 1^{er} septembre 1852.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 14 janvier 1852, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15, à . . . fr.	16,103,083 13
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 avril 1852, <i>Moniteur</i> du 20, n° 111, il a été ouvert un crédit extraordinaire, destiné à solder des dépenses arriérées, relatives au premier établissement des chemins de fer de l'État, de	320,658 35
	Fr. 16,423,741 48

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 31 décembre 1851, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1852, n° 1, à fr.	26,787,000 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 avril 1852, <i>Moniteur</i> du 6, n° 97, il a été ouvert un crédit de 4,700,000 francs, pour des dépenses extraordinaires. — L'article 2 porte : « Le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget pour l'exercice 1852, selon les besoins réels du service. » Ci	4,700,000 »
	Fr. 31,487,000 »

a et b) Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

(36)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

CRÉDITS POUR LES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS AUX BUDGETS DES EXERCICES 1840 A 1852.

Situation au 1^{er} septembre 1852.

TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES					
		1840.	1842.	1843.	1843.	1846.	
Département des Travaux publics.							
<i>Chemin de fer.</i>							
Loi du 21 juin 1840	4,489,877 59	58,441,380 77	57,150,905 30	.	898,205 15	.	302,834 81
Loi du 26 juin 1840	55,951,503 38						
<i>Routes pavées et ferrées.</i>							
Loi du 21 juin 1840	510,122 61	3,170,485 54	2,505,754 55	.	551,560 46	.	25,170 75
Loi du 26 juin 1840	2,660,362 95						
<i>Achat de 4,000 actions de la Société Rhénane des chemins de fer.</i>							
Loi du 1 ^{er} mai 1840	3,340,000 .	3,340,000
Loi du 26 juin 1840						
<i>Chemin de fer.</i>							
Loi du 29 septembre 1842	24,000,000 .	.	10,458,725 56	.	4,440,625 65	.	.
<i>Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg.</i>							
Loi du 29 septembre 1842	2,000,000 .	.	708,898 47	.	1,270,855 41	.	.
<i>Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>							
Loi du 29 septembre 1842	1,500,000 .	.	450,800 65	.	1,060,109 55	.	.
<i>Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc.</i>							
Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 .	.	1,750,000
<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>							
Loi du 26 juin 1842	1,250,000 .	1,580,000 .	.	941,570 49	.	658,429 51	.
Loi du 18 juillet 1846	350,000 .						
Département de la Marine.							
<i>Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches.</i>							
Loi du 9 juillet 1845	1,000,000 .	977,565 66	.	.	.	825,975 71	.
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exercice 1850	22,656 54						
A REPORTER	96,768,820 07	63,074,257 03	25,278,005 17	1,440,765 61	8,254,061 65	328,005 56	.

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1852.

SEPTEMBRE 1852.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES							Observations.
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	TOTAL.	
•	•	24,500 00	•	85,159 45	•	58,441,380 77	
•	•	•	•	•	•	5,170,485 54	
•	•	•	•	•	•	3,540,000 •	
•	120,050 79	•	•	•	•	24,000,000 •	
•	20,266 12	•	•	•	•	2,000,000 •	
•	•	•	•	•	•	1,500,000 •	
•	•	•	•	•	•	1,750,000 •	
•	•	•	•	•	•	1,580,000 •	
•	153,389 95	•	•	•	•	977,363 66	
•	294,306 86	24,300 06	•	85,130 45	•	96,768,829 97	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	96,768,829 97	63,074,257 65	23,278,995 17	1,440,763 61	8,234,061 63	328,005 56
Département des Travaux publics.						
<i>Tunnel de Cumplich.</i>						
Loi du 7 mars 1845	500,000 °	°	°	°	500,000 °	°
<i>Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 6 avril 1845.	1,040,000 °	°	°	°	1,059,996 66	°
<i>Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation.</i>						
Loi du 15 avril 1845	7,960,000 °	°	°	°	7,278,856 40	°
<i>Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 10 mai 1845	3,500,000 °	°	°	°	3,434,770 48	°
<i>Continuation des travaux du canal de la Campine.</i>						
Loi du 24 septembre 1845	950,000 °	°	°	°	949,999 °	°
<i>Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.</i>						
Loi du 18 juin 1846	800,000 °	1,950,000 °	°	°	°	919,109 10
Loi du 28 mars 1847.	250,000 °					
Loi du 17 avril 1848.	400,000 °					
Loi du 17 juillet 1849	500,000 °					
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 13 juin 1846	200,000 °	°	°	°	°	200,000 °
<i>Réendiguement du polder de Lillo.</i>						
Loi du 18 juillet 1846	508,000 °	520,000 °	°	°	°	517,682 20
Loi du 17 avril 1848.	12,000 °					
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 16 août 1846	3,712,960 °	°	°	°	°	3,256,903 14
<i>Canal de Zelzaete (1^{re} Section).</i>						
Loi du 28 mars 1847.	650,000 °	750,000 °	°	°	°	°
Loi du 17 avril 1848.	100,000 °					
A REPORTER.	117,651,789 97	63,074,257 65	23,278,995 17	1,440,763 61	21,257,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1852.

SEPTEMBRE 1852.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES							Observations.
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	TOTAL.	
•	294,306 80	24,500 06	•	85,150 45	•	96,768,829 97	
•	•	•	•	•	•	500,000 •	
•	5 54	•	•	•	•	1,040,000 •	
•	447,505 05	•	325 15	•	255,455 40	7,960,000 •	
•	52,241 93	•	12,567 88	•	410 71	3,500,000 •	
•	1 •	•	•	•	•	950,000 •	
•	•	485,570 56	242,577 80	84,907 20	220,055 56	1,050,000 •	
•	•	•	•	•	•	200,000 •	
•	•	2,517 80	•	•	•	520,000 •	
•	•	456,789 68	15,722 25	5,116 12	428 85	3,712,960 •	
724 4	•	•	•	•	24,275 06	750,000 •	
725,724 04	795,018 18	046,077 90	270,091 15	175,162 77	478,014 56	117,051,780 97	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	117,651,780 97	63,074,257 03	25,278,095 17	1,449,763 61	21,237,684 17	5,221,700 00
Département des Travaux publics.						
<i>(Suite.)</i>						
<i>Canal de Zelzacte (2^e Section).</i>						
Loi du 28 mars 1847.	720,000 »	}	1,555,000 »	.	.	.
Loi du 17 avril 1848.	455,000 »					
Loi du 17 juillet 1840	400,000 »					
<i>Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges.</i>						
Loi du 28 mars 1847	380,000 »
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 15 mai 1847	540,000 »
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847	280,000 »	}	454,000 »	.	.	.
Loi du 17 avril 1848.	154,000 »					
<i>Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847	380,000 »
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 22 mars 1848	2,000,000 »	}	5,600,000 »	.	.	.
Loi du 10 mai 1848.	800,000 »					
Loi du 17 juillet 1849	800,000 »					
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 21 avril 1848	5,000,000 »	}	7,005,611 38	.	.	.
Loi du 24 mai 1848.	2,005,611 38					
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	500,000 »
A REPORTER.	132,136,401 55	63,074,257 03	25,278,095 17	1,449,763 61	21,237,684 17	5,221,700 00

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1852.

SEPTEMBRE 1852.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES							Observations.
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	TOTAL.	
725,724 94	703,918 18	946,977 90	270,901 15	173,162 77	478,014 36	117,051,789 97	
1,387,285 50	"	"	107,714 50	"	"	1,535,000 "	
370,535 10	"	"	9,666 90	"	"	380,000 "	
526,186 54	"	"	13,809 09	(a 4 57	"	540,000 "	a) Somme restant sans emploi et dont on proposera l'annulation dans le compte définitif de 1851.
501,788 08	"	"	1,520 "	505 68	150,186 24	454,000 "	
357,523 95	"	"	5,625 72	10,489 75	6,560 58	580,000 "	
"	3,164,962 02	"	357,580 06	"	77,457 92	5,600,000 "	
"	4,940,610 48	"	1,045,088 40	416,823 06	603,089 44	7,005,611 38	
"	"	"	355,248 52	122,635 96	112,115 52	590,000 "	
3,668,042 11	8,809,400 68	946,977 90	2,227,244 34	723,621 59	1,408,024 06	132,136,401 35	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	152,156,401 55	65,074,257 65	25,278,995 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.)						
—						
<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	150,000 °	"	"	"	"	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	550,000 °	"	"	"	"	"
Département de l'Intérieur.						
—						
<i>Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et com- munes.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	450,000 °	"	"	"	"	"
<i>Mesures relatives au défrichement, aux irriga- tions et au drainage.</i>						
Loi du 6 juin 1851.	600,000 °	"	"	"	"	"
Département des Travaux publics.						
—						
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 10 juin 1851	108,000 °	"	"	"	"	"
Loi du 20 décembre 1851 :						
Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	4,500,000 °	"	"	"	"	"
Communication du bassin bouillier de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut et Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut dans la traverse de la ville de Liège	8,000,000 °	"	"	"	"	"
A REPORTER.	146,254,401 55	65,074,257 65	25,278,995 17	1,440,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1852.

SEPTEMBRE 1852.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES							Observations.
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	TOTAL.	
5,668,042 11	8,899,400 68	946,977 00	2,227,244 54	725,021 59	1,408,024 06	152,156,401 35	
"	"	"	59,108 02	115,000 97	75,710 41	150,000 "	
"	"	"	115,726 12	21,926 40	194,547 48	350,000 "	
"	"	"	179,564 21	209,418 98	61,016 81	450,000 "	
"	"	"	"	156,091 54	465,908 40	600,000 "	
"	"	"	"	"	108,000 "	108,000 "	
"	"	"	"	"	4,500,000 "	4,500,000 "	
"	"	"	"	"	8,000,000 "	8,000,000 "	
5,668,042 11	8,899,400 68	946,977 00	2,559,755 20	1,106,149 48	14,811,007 22	146,254,401 35	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	146,254,401 35	65,074,257 63	23,278,905 17	1,440,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.)						
Loi du 20 décembre 1851 :						
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,050,000 "	"	"	"	"	"
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	2,500,000 "	"	"	"	"	"
Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . .	1,000,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut .	1,500,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration des ports et côtes	400,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre.	650,000 "	"	"	"	"	"
Élargissement du canal de Bruxelles à Charleroy. .	1,000,000 "	"	"	"	"	"
Chemin de fer et extension du matériel de l'exploita- tion.	1,500,000 "	"	"	"	"	"
Construction de prisons	1,200,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de la Dendre	500,000 "	"	"	"	"	"
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Seine, de l'Yser et des Netbes	600,000 "	"	"	"	"	"
<i>Achèvement des lignes télégraphiques.</i>						
Loi du 14 avril 1852	150,000 "	"	"	"	"	"
	159,904,401 35	65,074,257 63	23,278,005 17	1,440,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09

*spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1852.***SEPTEMBRE 1852.**

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES							Observations.
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	TOTAL.	
5,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,559,735 29	1,106,140 48	14,811,007 22	146,254,401 55	
"	"	"	"	"	2,650,000	2,650,000	
"	"	"	"	"	2,500,000	2,500,000	
"	"	"	"	"	1,000,000	1,000,000	
"	"	"	"	"	1,500,000	1,500,000	
"	"	"	"	"	400,000	400,000	
"	"	"	"	"	650,000	650,000	
"	"	"	"	"	1,000,000	1,000,000	
"	"	"	"	"	1,500,000	1,500,000	
"	"	"	"	"	1,200,000	1,200,000	
"	"	"	"	"	500,000	500,000	
"	"	"	"	"	600,000	600,000	
"	"	"	"	"	150,000	150,000	
5,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,559,735 29	a) 1,106,140 48	28,461,007 22	159,004,401 55	a) Ce résultat doit être réduit de fr. 4 37 c ^s , pour l'excédant à annuler sur le crédit alloué par la loi du 15 mai 1847. (Entrepôt d'Anvers.)

(48)

TABLEAU

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1852,

*Établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature
et les faits réalisés ou à réaliser constatés par les comptes rendus.*



Tableau des résultats généraux des Budgets des exercices 1850 à 1852, établissant ou à réaliser constatés

EXERCICES.	PRÉVISIONS DES BUDGETS d'après LE VOTE PRIMITIF.		MODIFICATIONS apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		PRÉVISIONS DES BUDGETS définitivement FIXÉES PAR LES LOIS.		FAITS RÉALISÉS par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recette.	Augmentation OU DIMINUTION de dépense.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
			A. ou D.	A. ou D.				
1850. 1 ^{er} trimestre.	29,807,149 98	31,286,097 41	»	»	29,807,149 98	31,286,097 41	29,807,149 98	
1851.	120,025,460 21	122,606,475 85	»	»	120,025,460 21	122,606,475 85	120,025,460 21	
1852.	157,616,185 50	209,425,966 01	»	D. 2,050,544 15	157,616,185 50	207,095,421 88	157,616,185 50	
1853.	91,384,690 90	102,988,940 75	»	D. 3,547,000 »	91,384,690 90	99,441,940 75	95,550,419 34	
1854.	100,874,520 67	97,425,580 51	D. 2,452,972 68	A. 5,601,590 11	98,421,547 99	103,024,970 42	100,882,507 75	
1855.	94,256,519 80	89,188,445 35	»	A. 3,189,740 51	94,256,519 80	92,578,185 86	93,894,977 28	
1856.	105,518,761 21	105,519,947 66	»	A. 1,667,450 89	105,518,761 21	104,987,598 25	106,920,978 86	
1857.	101,931,968 84	105,820,918 01	»	A. 4,177,701 53	101,931,968 84	107,993,619 84	104,487,766 09	
1858.	121,411,010 41	121,885,570 85	»	A. 1,849,906 08	121,411,010 41	123,753,477 85	124,668,599 86	
1859.	120,192,537 25	120,995,905 78	»	A. 7,793,917 90	120,192,537 25	128,789,821 68	115,934,255 20	
1840.	170,821,058 98	162,517,546 25	»	A. 6,424,054 64	170,821,058 98	168,751,580 87	169,468,951 52	
1841.	101,464,665 64	105,850,186 47	»	A. 15,617,450 14	101,464,665 64	117,467,625 61	101,543,027 81	
1842.	128,207,022 55	128,806,831 66	A. 50,000 »	A. 3,280,589 88	128,207,022 55	132,587,421 48	126,785,972 42	
1843.	126,799,654 18	114,029,692 10	»	A. 8,155,098 64	126,799,654 18	122,182,787 74	125,483,145 66	
								1,567,737,177 28
1844.	194,519,270 67	194,779,796 67	»	A. 6,659,150 59	194,519,270 67	201,458,927 06	198,810,508 75	
1845.	128,624,685 61	151,609,069 66	»	A. 4,208,409 69	128,624,685 61	133,007,569 35	129,853,951 97	
1846.	115,426,681 56	118,125,913 20	»	A. 5,990,973 12	115,426,681 56	124,116,888 52	114,064,043 37	
1847.	115,657,555 12	120,121,218 49	»	A. 8,864,126 49	115,657,555 12	128,985,574 98	115,328,065 84	
1848.	156,546,166 91	127,095,561 55	A. 200,000 »	A. 15,485,998 16	156,546,166 91	140,577,556 49	146,117,886 55	
1849.	116,821,320 06	112,245,746 41	A. 800,000 »	A. 5,615,094 29	117,621,320 06	115,858,840 40	115,871,457 58	
1850.	152,258,488 69	117,252,678 42	A. 2,000,000 »	A. 5,057,558 14	154,258,488 69	122,290,216 56	152,877,187 86	
1851.	117,474,950 26	116,862,766 85	A. 450,000 »	A. 4,797,715 12	117,924,950 26	121,660,509 93	119,630,794 40	
1852.	147,111,508 79	145,983,714 17	»	A. 6,218,824 00	147,111,508 79	150,204,558 26	149,907,265 81	
			D. 2,452,972 68	D. 5,377,544 15				
			A. 5,590,000 »	A. 115,051,221 41				
	2,790,531,261 57	2,795,716,169 24	A. 1,157,027 52	A. 109,453,677 28	2,791,463,288 89	2,905,169,846 52	2,786,409,518 59	
						111,701,557 63		
A DISTRIBUER les allocations du Budget de la Dette publique de 1852, pour l'exécution des art. 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.						57,346,540 74		
Reste excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives fr.						74,153,216 89		

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1852 inclusivement.



	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.		1858.	1859.	1840.	1841.	1842.	1845.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	Résultat GÉNÉRAL.	
RECETTES EXTRAORDINAIRES.																										
Produit des Domaines vendus (loi du 27 décembre 1833), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>Domaines-rentes</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État	2,705,575 99	5,914,787 69	5,151,679 35	5,292,105 42	4,150,969 99	2,818,851 58	3,587,440 47	2,772,515 85		1,158,485 05	96,806 25	92,697 66	201 04	19,015 87	195,398 18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	55,754,454 95
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	599,554 65	884,857 49	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,484,212 12
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins	"	25,104,966 80	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,104,966 80
— — de 10 millions de florins	"	21,985,245 51	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,985,245 51
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)	"	"	74,592,465 70	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	74,592,465 70
— — du 18 juin 1856 (50 millions de francs de capital, à 4 p. %). Cet emprunt a produit net une somme de	27,504,165 74	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Il restait disponible au 1 ^{er} septembre 1850, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée	10,517 54	"	"	"	10,000,000	1,400,000	15,574,165 74	"		"	"	"	"	"	250,000	"	114,682 66	"	100,000	"	25,000	"	"	"	"	27,555,846 40
Reste la somme portée en recette dans les comptes de l'État.	27,555,846 40	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Subvention de guerre. (Lois des 28 décembre 1854 et 9 août 1855.)	"	"	"	"	"	4,555,716 62	"	"		1,450 21	1,571 72	1,725 06	"	5,472 76	685 90	1,189 15	524 82	5,175 75	294 68	1,547 08	451 51	"	"	"	4,540,814 02	
Produit des ventes de domaines. (Loi du 20 septembre 1855.)	"	"	"	"	"	"	"	46,820 98		58,054 07	55,205 86	25,172 64	14,064 02	2,527 98	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160,810 15
— de l'emprunt du 25 mai 1858 (50,850,800 francs de capital, à 5 p. %).	"	"	"	"	"	"	"	10,000,000		25,778,055 70	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	55,778,055 70
Remboursement du prêt fait à la Banque de Belgique en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1850.	"	"	"	"	"	"	"	"		"	5,896,897 40	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,896,897 40
Produit de la négociation des obligations à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844.	"	"	"	"	"	"	"	"		"	105,102 60	"	"	"	"	"	9,897,005 78	"	"	"	"	"	"	"	"	10,000,106 58
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. %).	"	"	"	"	"	"	"	"		"	12,000,000	68,112,791 52	"	"	1,449,765 61	"	"	528,005 56	"	"	"	24,500 00	"	85,159 45	82,000,000	
Loi du 27 mai 1857	904,488 08	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 30 juin 1840	1,122,006 78	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Produit des ventes de domaines. MONTANT DU PRODUIT.	2,926,494 86	"	"	"	"	"	"	857,906 12		"	"	600,000	"	24,704 97	5,885 77	"	"	"	"	"	540,927 17	"	"	"	"	1,867,422 05
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	159,072 85	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Reste NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.	1,867,422 05	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c ^e de capital, à 5 p. %).	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	22,557,424 68	"	6,771,658 41	"	"	"	140,916 91	"	"	"	"	"	29,250,000
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	16,462,458 90	"	"	404,595 00	"	"	"	"	57,260 81	800,000	17,724,114 80	
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	150,000	"	"	"	"	"	"	"	150,000
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. %, et dont il a été fait recette au profit du trésor	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	282,180 67	211,640	"	"	"	"	"	"	"	495,826 67
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. % (84,050,000 francs de capital)	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	88,042,240	"	"	"	"	"	"	"	"	88,042,240
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1845	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	401,550 76	504,476 50	454,002 70	278,486 92	526,706 05	450,940 87	600,000	"	5,086,745 67	
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	57,014,121 10	102,292 10	55,485 41	156 95	"	57,150,055 56
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,547,668 69	"	"	"	16,547,668 69
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,871,058 79
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (20,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %)	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,000,000
Exercice 1850	85,240 75	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1851	54,426 59	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1852	120,856 80	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1853	45,098 25	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1854	57,922 27	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1855	44,855 50	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1856	48,612 05	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1857	44,715 95	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1858	59,052 92	"	"	"	"	267,552 02	45,098 25	57,922 27		44,855 50	48,612 05	44,715 95	59,052 92	71,054 77	74,296 46	60,595 67	92,787 58	84,606	85,705 12	"	"	"	"	"	"	1,015,489 04
— 1859	71,054 77	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1840	74,296 46	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1841	60,595 67	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1842	92,787 58	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1845	84,606	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— 1844	85,705 12	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Produit à titre de dépenses périmées	1,015,489 04	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX DES RECETTES EXTRAORDINAIRES.	3,504,928 62	55,889,857 29	79,744,145 09	5,292,105 42	14,150,969 99	9,110,101 12	18,807,698 44	15,715,171 22		27,020,867 95	16,180,255 86	68,957,100 65	54,218 58	22,458,181 05	18,454,586 82	88,586,000 47	17,579,837 81	1,474,658 68	658,600 59	57,800,999 18	455,749 50	16,812,094 97	745,357 21	28,801,058 79	545,789,450 24	

	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	Résultat GÉNÉRAL.
Suite des DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.																																		
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1845.)																																		50,402 65
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc																																		7,600,000
Mesures relatives aux subsistances																																		4,285,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.)																																		202,500
Canal de Deynze à Schiplonck et écoulement des eaux de l'Escaut																																		6,380,000
Réaménagement du polder de Lillo																																		520,000
Perfectionnement de l'industrie linière. (Loi du 20 décembre 1846.)																																		500,000
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements et à la colonisation de la Campine et ailleurs, s'il y a lieu, et au drainage.																																		1,100,000
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847.)																																		165,000
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)																																		380,000
Acquisition de deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.)																																		490,000
Maintenance du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.																																		5,000,000
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre																																		6,800,000
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850.)																																		450,000
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État																																		400,000
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		4,500,000
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut et amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut dans la traversée de la ville de Liège. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		8,000,000
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		2,650,000
Approfondissement du canal de Gand à Bruges. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		1,000,000
Amélioration des ports et côtes. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		400,000
— de l'écoulement des eaux de la Sambre. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		650,000
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		1,200,000
Amélioration de la Dendre. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		500,000
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes. (Loi du 20 décembre 1851.)																																		600,000
TOTAUX DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	5,599,818 56	55,175,828 50	79,875,000 80	5,358,105 05	14,588,892 26	8,887,405 50	10,125,922 26	15,886,700 75																										525,702,092 11

(63)

ANNEXE N° 9.

TABLEAU

PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DES BUDGETS

DES EXERCICES 1850 A 1852 INCLUSIVEMENT,

*Dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées
à ces exercices.*

TABLEAU présentant les résultats des Budgets des exercices
extraordinaires qui ont été

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET		
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		Ressources EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1830	26,502,921 30	27,686,978 85	"	1,184,057 49	"	3,304,928 02	3,304,928 02
1831	66,135,602 92	64,037,780 30	2,097,822 53	"	47,090,212 11	6,799,645 18	53,889,857 29
1832	77,872,042 21	85,778,898 30	"	8,906,856 18	74,592,463 76	5,151,679 33	79,744,143 09
1833	88,058,313 92	91,838,976 71	"	3,800,662 79	"	5,292,105 42	5,292,105 42
1834	86,701,337 76	86,275,678 69	425,659 07	"	10,000,000 "	4,450,969 99	14,450,969 99
1835	84,783,976 16	81,035,433 04	3,748,543 12	"	6,291,249 54	2,818,851 58	9,110,101 12
1836	87,212,470 42	85,700,712 17	3,421,758 25	"	15,420,161 97	3,387,446 47	18,807,608 44
1837	90,772,394 87	90,217,486 74	555,108 13	"	10,942,633 37	2,772,315 83	13,715,171 22
1838	97,647,351 93	94,581,201 82	3,066,240 11	"	25,862,382 88	1,158,485 05	27,020,867 93
1839	90,753,981 34	107,842,773 37	"	8,088,792 33	16,083,447 63	96,806 23	16,180,253 86
1840	100,331,850 89	101,444,993 63	"	913,144 74	68,844,402 97	92,697 66	68,937,100 63
1841	101,288,809 23	112,407,484 30	"	11,118,675 07	54,016 94	201 64	54,218 58
1842	101,327,791 29	103,190,751 67	"	862,960 28	22,439,165 10	19,015 87	22,488,181 03
1843	105,048,738 84	100,392,320 16	"	4,343,761 32	18,241,088 64	193,298 18	18,434,386 82
1844	110,424,499 26	108,074,878 31	1,749,920 73	"	88,386,009 47	"	88,386,009 47
1845	112,276,124 16	110,286,160 78	1,989,963 38	"	17,379,827 81	"	17,379,827 81
1846	112,589,384 69	114,616,077 13	"	2,026,692 46	1,474,638 68	"	1,474,638 68
1847	112,889,463 25	122,361,647 68	"	9,472,184 43	638,600 59	"	638,600 59
1848	108,316,887 37	117,336,104 69	"	9,019,217 32	27,800,999 18	"	27,800,999 18
1849	113,417,688 08	110,820,091 23	2,597,596 85	"	453,749 30	"	453,749 30
1850	116,065,092 89	113,421,171 47	647,921 42	"	16,812,094 97	"	16,812,094 97
1851	118,898,257 19	119,334,364 84	"	666,107 65	742,337 21	"	742,337 21
1852	121,106,203 02	120,743,331 04	362,673 98	"	28,801,038 79	"	28,801,038 79
	2,242,610,883 13	2,279,154,309 82	20,839,187 59	37,402,812 26	543,789,430 24	33,238,647 07	543,789,430 24
			36,545,624 67				

1850 à 1852 inclusivement, déçagés des recettes et des dépenses rattachées à ces exercices.

EXTRAORDINAIRE.				RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.					
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT		RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
294,889 94	3,304,928 62	3,599,818 56	"	294,889 94	29,807,149 98	31,286,097 41	"	1,478,947 43	
48,376,183 12	6,799,645 18	55,175,828 30	"	1,285,271 01	120,025,460 21	119,215,608 69	811,851 52	"	
74,722,320 56	5,151,679 33	79,873,999 89	"	129,856 80	157,616,183 30	163,652,598 28	"	6,036,412 98	
45,998 23	5,292,105 42	5,338,103 65	"	45,998 23	93,350,419 34	97,197,080 36	"	3,846,661 02	
10,257,923 27	4,150,969 99	14,388,892 26	"	257,922 27	100,832,307 75	100,664,570 95	187,736 80	"	
6,068,551 92	2,818,831 58	8,887,403 50	222,697 62	"	93,894,077 28	89,922,836 54	3,971,220 74	"	
15,737,775 79	5,387,446 47	19,125,222 26	"	317,615 82	106,920,078 86	102,915,934 43	3,104,144 43	"	
13,114,244 90	2,772,515 85	15,886,760 75	"	2,171,589 53	104,487,760 09	106,104,247 49	"	1,616,481 40	
25,817,086 62	1,158,485 05	26,975,571 67	45,296 26	"	124,668,599 86	121,536,865 49	3,511,536 37	"	
16,353,734 64	96,806 23	16,450,540 87	"	270,287 01	115,934,235 20	124,293,314 74	"	8,359,079 54	
64,469,575 32	92,697 66	64,562,272 98	4,375,027 65	"	169,468,951 52	166,007,068 61	3,461,882 91	"	
2,569,101 81	201 64	2,569,303 45	"	2,515,084 87	101,543,027 81	114,976,787 73	"	13,633,759 94	
24,183,158 21	19,015 87	24,202,174 08	"	1,743,995 05	126,785,972 42	129,392,925 75	"	2,606,955 33	
10,463,430 17	193,298 18	10,656,728 35	7,777,658 47	"	123,483,145 66	120,049,248 51	3,433,897 15	"	
86,511,078 78	"	86,511,078 78	1,874,930 69	"	193,810,808 73	195,185,637 29	3,624,851 44	"	
24,103,189 11	"	24,103,189 11	"	6,525,561 50	129,833,951 97	154,589,519 89	"	4,533,397 92	
8,136,922 14	"	8,136,922 14	"	6,662,263 46	114,064,043 37	122,752,999 29	"	8,688,955 92	
5,210,727 31	"	5,210,727 31	"	4,572,126 72	115,528,063 84	127,572,374 99	"	14,044,311 15	
17,724,490 68	"	17,724,490 68	20,076,508 50	"	146,117,886 55	138,060,595 37	11,057,291 18	"	
1,446,977 90	"	1,446,977 90	"	993,228 40	113,871,437 58	112,267,069 13	1,604,368 45	"	
3,309,733 20	"	3,309,733 20	15,502,561 68	"	132,877,187 86	118,750,904 76	14,146,285 10	"	
1,106,148 11	"	1,106,148 11	"	565,607 90	119,650,794 40	120,660,599 95	"	1,029,713 55	
28,461,007 22	"	28,461,007 22	540,031 57	"	149,907,263 81	149,204,538 26	702,725 55	"	
523,702,692 11	33,258,647 07	523,702,692 11	48,214,552 44	28,127,794 51	2,786,400,315 59	2,802,827,201 95	49,417,789 64	65,874,676 18	
			20,086,758 15				16,456,886 54		

(66)

(67)

ANNEXE N° 10.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.

*APERÇU GÉNÉRAL de la Dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les Dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art	»
Dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
Provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. 0/0.
Résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement).	4 1/2 p. 0/0. (Conversion.)
L'emprunt de 84,656,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,656,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.	
Le capital des emprunts à 5 p. 0/0, autorisés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, s'élève à . . . fr. 37,515,940 »	
Sur cette somme il faut imputer celle de (1 ^{re} partie) 9,000,000 »	
allouée au Département de la Guerre par la loi du 15 avril 1848 (<i>Moniteur</i> n° 100), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848.	5 p. 0/0 (1848).
Différence portée à la dette extraordinaire. fr. 28,515,940 »	
DETTE EXTRAORDINAIRE.	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,364,163 74 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1 ^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1834, pour le chemin de fer;	
2 ^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée;	
3 ^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	4 p. 0/0.
L'emprunt de 30,830,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 33,778,035 70 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1 ^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées;	
2 ^o A la continuation des travaux du chemin de fer.	5 p. 0/0.
L'emprunt de 86,940,000 francs a été autorisé et réalisé à concurrence d'un capital effectif de 82,000,000 de francs, qui a été affecté comme suit :	
1 ^o fr. 57,666,000 » à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer;	
2 ^o » 12,000,000 » à l'extinction des bons du trésor émis pour travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;	
3 ^o » 3,549,600 » à solder le prix d'achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan;	
4 ^o » 3,945,866 31 à acquitter des créances arriérées dues pour construction de routes pavées et ferrées;	5 p. 0/0 (1840).
5 ^o » 3,038,533 69 à l'extinction de bons du trésor.	
L'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s a été contracté en vertu de la loi du 29 septembre 1842, pour réaliser un capital effectif de 29,250,000 francs, qui a été affecté comme suit :	
1 ^o fr. 24,000,000 » à l'achèvement du chemin de fer (bâtiments et clôtures des stations et matériel de locomotion);	
2 ^o » 2,000,000 » à la création et à l'amélioration des voies de communication du Luxembourg;	
3 ^o » 1,500,000 » au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers;	5 p. 0/0 (1842).
4 ^o » 1,750,000 » au creusement d'un canal à petite dimension du Ruppel au canal de Bois-le-Duc.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,580,200 »	
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de » 9,721,000 »	4 1/2 p. 0/0 (Conversion.)
qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	
La 2 ^e partie des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0, s'élevant à une somme de 28,515,940 francs, est spécialement affectée :	
1 ^o Au remboursement du capital des bons du trésor émis jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et émis pour travaux de chemins de fer, canaux, etc., s'élevant à fr. 15,822,000 »	
2 ^o A divers travaux d'utilité publique pour une somme d'environ » 12,691,940 »	5 p. 0/0 (1848).
Fr. 28,515,940 »	
L'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, est destiné à couvrir la dépense à résulter des divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1831 (<i>Moniteur</i> n° 336)	5 p. 0/0 (1832).
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	

1852, pour les Dettes à 5 et à 4¹/₂ p. % , à celle du 1^{er} juillet 1852, du 1^{er} août 1852, pour la Dette à 3 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
»	»	»	846,360 »	»	»	
»	»	»	300,000 »	»	»	
389,417,631 74	169,512,000 »	220,105,631 74	5,502,640 78	»	3,000 »	
7,624,000 »	593,000 »	7,051,000 »	928,720 »	76,240 »	5,000 »	
84,341,632 »	7,346,381 56	76,795,050 44	3,795,373 44	843,416 32	13,253 »	
84,656,000 »	3,491,000 »	81,165,000 »	3,809,520 »	423,280 »	13,000 »	
9,000,000 »	»	9,000,000 »	450,000 »	»	1,560 »	
575,039,263 74	180,942,381 56	594,096,682 18	14,932,814 92	1,542,936 32	35,815 »	
30,000,000 »	7,481,000 »	22,519,000 »	1,200,000 »	300,000 »	2,500 »	
50,850,800 »	13,541,800 »	37,309,000 »	1,525,524 »	508,303 »	34,000 »	
86,940,000 »	6,217,240 »	80,722,760 »	4,347,000 »	869,400 »	150,000 »	
28,621,718 40	1,497,344 »	27,124,374 40	1,451,085 92	286,217 18	45,000 »	
11,101,200 »	993,294 88	10,107,905 12	499,534 »	111,012 »	1,745 »	
28,513,910 »	»	28,513,910 »	1,423,697 »	»	4,910 »	
26,000,000 »	»	26,000,000 »	1,500,000 »	260,000 »	4,000 »	
262,027,658 50	20,730,678 88	252,296,970 52	11,728,860 92	2,535,137 18	232,135 »	
857,066,922 14	210,673,260 44	626,593,661 70	26,661,673 14	3,678,073 50	238,000 »	
30,359,748 64						

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1852	III à XI
ANNEXE N ^o 1. — État général de la situation du trésor, au 1 ^{er} septembre 1852	2 — 5
— N ^o 2. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1851, au 1 ^{er} septembre 1852	8 — 15
— N ^o 3. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1851, au 1 ^{er} septembre 1852	16 — 21
— N ^o 4. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1852, au 1 ^{er} septembre 1852	24 — 29
— N ^o 5. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1852, au 1 ^{er} septembre 1852	52 — 55
— N ^o 6. — Tableau général des crédits pour les services spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1852. — Situation au 1 ^{er} septembre 1852	58 — 47
— N ^o 7. — Tableau des résultats généraux des Budgets des exercices 1850 à 1852, établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature et les frais réalisés ou à réaliser constatés par les comptes rendus	50 — 51
— N ^o 8. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1852 inclusivement	54 — 61
— N ^o 9. — Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1852 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices	64 — 65
— N ^o 10. — Aperçu général de la Dette constituée à la date du 1 ^{er} mai 1852, pour les Dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, à celle du 1 ^{er} juillet 1852, pour les Dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle du 1 ^{er} août 1852, pour la Dette à 5 p. 0/0.	68 — 69